

***PROCES VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU LUNDI 21 OCTOBRE 2024***

Membres titulaires présents :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive :

- Monsieur Julien BOUNIE, Conseiller Communautaire délégué
- Monsieur Yves GARY, Vice-Président
- Monsieur François PATIER, Conseiller Communautaire délégué

Conseil Départemental de la Corrèze :

- Monsieur Francis COMBY, Vice-Président

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze :

- Madame Françoise CAYRE, Présidente

Membres titulaires excusés :

Conseil Départemental de la Corrèze :

- Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Conseiller Départemental

Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine :

- Monsieur Philippe NAUCHE, Vice-Président

Conseil Départemental du Lot :

- Monsieur Frédéric GINESTE, Vice-Président

Autres personnes présentes :

- Monsieur Olivier MOULIS, Directeur Aéroport Brive Vallée de la Dordogne
- Madame Françoise GARCIA, Responsable administrative et financière
- Madame Anne BERTHOME, Comptable, Centre des Finances Publiques Brive Municipale
- Monsieur Jean-Claude FOUCHE, Président de CAUVALDOR

Monsieur le Président Julien BOUNIE ouvre la séance à 09h30 et présente l'ordre du jour.

Madame Françoise CAYRE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Adoption du PV du 02 octobre 2024

En l'absence d'observation, le PV de la séance du 02 octobre est approuvé à l'unanimité.

2024-30 _ Installation d'un membre du Conseil d'Administration suite à la désignation d'un nouveau membre élu de CAUVALDOR par le Comité Syndical

Le Comité Syndical réuni le 21 octobre a approuvé l'installation de Monsieur Jean-Claude FOUCHE, Président de CAUVALDOR au Conseil d'Administration de la Régie au poste de membre suppléant de Monsieur Frédéric GINESTE, membre titulaire représentant le département du Lot.
Adopté à l'unanimité.

2024-31 _ Délivrance d'une AOT à la société en charge du développement d'une activité de maintenance-démantèlement

Il est proposé de valider la signature d'une convention d'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public avec la société retenue pour la location des futurs hangars et terrains destinés au développement de cette activité.
Pour permettre des facilités au démarrage de l'activité, il est proposé au Conseil d'Administration d'accorder la gratuité durant deux années des redevances domaniales sur le bâtiment principal. Les autres bâtiments et terrain se verront appliquer les tarifs issus du guide tarifaire et évolueront conformément aux tarifs votés annuellement.
Adopté à l'unanimité.

2024-32 _ Evolution des modalités de remboursement de frais

Le Président précise qu'il n'y a aucun remboursement de frais liés à l'exercice de ses fonctions.
Adopté à l'unanimité.

Questions/Informations diverses

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Nombre de membres en exercice :	8
Nombre de membres présents :	5
Nombre de suffrages exprimés :	5
Votes :	
Pour :	5
Contre :	0
Abstention :	0

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Julien BOUNIE



Délibération certifiée exécutoire,
Enregistrée en Sous-Préfecture le 09/12/2024.....
Publiée et notifiée le 09/12/2024.....

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.